



BULLETIN D'ADHESION

Fo COM 02 A

à la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin
12 Allée Nathan Katz - 68086 MULHOUSE Cedex

et à la Fédération Française du Bâtiment (FFB)
33 Avenue Kléber - 75784 PARIS Cedex 16

Le (la) soussigné (e) M / Mme _____ (Nom, Prénom)

Fonctions _____

Représentant l'Entreprise _____ (Raison Sociale)

_____ (Adresse)

ci-après appelé « L'Adhérent »,

déclare par la présente adhérer en qualité de membre actif, à la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin et à la Fédération Française du Bâtiment.

La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin et la Fédération Française du Bâtiment représentent les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin. Elles assistent leurs adhérents, informent et assurent la défense des intérêts de la Profession auprès de l'Administration, des Pouvoirs Publics, des décideurs économiques et des acteurs de la Construction.

L'Adhérent s'engage à verser la cotisation syndicale départementale et nationale au taux de 1,05 % du montant des salaires déclarés aux Congés Intempéries Caisse du Haut-Rhin, sous la ligne intitulée « Cotisation Fédération Française du Bâtiment ».

Cette cotisation sera décomptée et encaissée directement par les Congés Intempéries Caisse du Haut-Rhin agissant pour le compte de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin.

Pour les entreprises sans personnel, la cotisation minimum sera encaissée par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Haut-Rhin, en une seule fois au cours du 1^{er} trimestre de l'année de référence, pour un montant annuel de 400 €.

La présente adhésion prend effet au _____

A _____ le _____

Cachet de l'Entreprise
Signature